

# Créer une autorisation de replantation

## Comment créer une autorisation de plantation ?

Pour chaque autorisation, un seul portail : **Vitiplantation**, pour consulter, gérer et créer vos autorisations.

Pour accéder au portail, vous devez renseigner vos identifiant et mot de passe. Si vous n'en disposez pas, il faut créer un compte.

La consultation de vos soldes de droits et les demandes d'autorisation s'effectuent depuis l'écran d'accueil personnalisé de votre compte.

Vous pouvez **consulter** vos surfaces disponibles dans "mon suivi à la date du XX/XX".

Si vous avez une surface à utiliser dans "Arrachage", il faut la **transformer**.

Pour **créer** une autorisation, cliquer sur « faire une nouvelle demande »

Si vous avez une surface à utiliser dans "Autorisations", il faut la **planter**.

**Sélectionner** le type d'autorisation à créer

A partir de là, la procédure s'établit en quatre étapes, détaillées ci-après :

- 1- Dessin de la parcelle à planter (si replantation)
- 2- Détails de la future parcelle à planter
- 3- Arrachages à convertir
- 4- Récapitulatif et validation

# 1- Dessin de la parcelle à planter (si replantation)

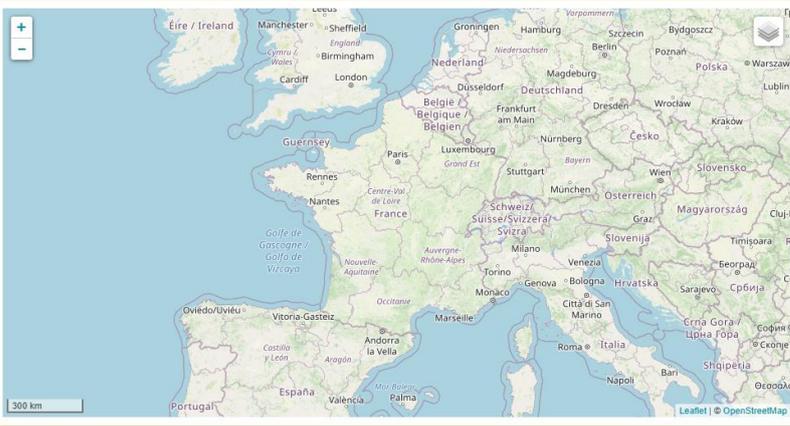
Vous effectuez une demande d'autorisation de replantation

1 Dessin   2 Détail future parcelle à planter   3 Arrachage à convertir   4 Récapitulatif

.. JVI   Etat   En cours de saisie   Surface dessinée   tra   Pourquoi un dessin ?

Localiser et dessiner la parcelle (une seule parcelle par autorisation)

Département    ←   Commune    ←   Section    N° parcelle   



Consulter la réglementation en zone de restriction

La réglementation dépend du segment et de la localisation de la parcelle à planter

Produire de FIGP ou de TAOP en zone de restriction : à quoi je m'engage ?

Produire de VSIG en zone de restriction : à quoi je m'engage ?

**Indiquer :** ① le département, ② la commune, ③ la section et le numéro de parcelle puis cliquer sur « y aller »

Localiser et dessiner la parcelle (une seule parcelle par autorisation)

Département  Gard   Commune    Section    N° parcelle   



Appellation(s) revendicable(s) sur les communes de la parcelle dessinée

En cas de litige, seul l'INAO est habilité à délivrer l'attestation d'appartenance à une appellation. Les informations ci-après sont données à titre indicatif et n'ont aucune valeur juridique.

Commune(s) : PUJAUT (30209)

Segment ▲	Appellation	Localisation du dessin dans l'appellation (résultat du test cartographique)	En restriction
AOP	Côtes du Rhône	● La parcelle est totalement incluse dans l'appellation	Oui
AOP	Côtes du Rhône Villages	● La parcelle est partiellement incluse dans l'appellation (98 %)	Oui

Une fois la parcelle localisée, A l'aide de l'outil , **dessiner** la parcelle à planter.

## 2- Détails de la future parcelle à planter

La surface à prendre en compte pour la plantation correspond à la surface du CVI. Dans le cas de plantation sur des parcelles nues, il est préférable de se baser sur la surface du dessin réalisé dans Vitiplantation.

1 Dessin > 2 Détail future parcelle à planter > 3 Arrachage à convertir > 4 Récapitulatif

N° CVI :  Etat : En cours de saisie

Sélectionner l'appellation qui sera revendiquée sur la future parcelle plantée

\* IGP  AOP  VSIG  Bassin : Languedoc-Roussillon

\* Appellation : Gard  La parcelle est totalement incluse dans l'appellation

Compléter si nécessaire le tableau des parcelles cadastrales qui composent la future parcelle à planter (liste déduite du dessin)

La parcelle à planter se situe dans une commune qui est partiellement soumise à des restrictions. Si votre parcelle est localisée dans une zone de restriction, vous devrez utiliser des arrachages respectant le même cahier des charges que celui de l'appellation sélectionnée.

Liste des parcelles cadastrales composant la parcelle à planter

Total de la surface à planter : 0,1200

Référence cadastrale ▲	Commune	Contenance cadastrale totale (ha) ①	Surface dessinée (ha) ②	Surface demandée (ha)
30209 A 0001	PUJAUT	N.C.	0,0000	0,1200

Attention, les renumérations cadastrales intervenues récemment ne sont pas prises en compte. Merci d'effectuer les mises à jour manuellement.

+ Ajouter une nouvelle parcelle

← Précédent      Retour accueil      Suivant →

## 3- Arrachages à convertir

Il faut déterminer à partir de quelles surfaces arrachées la plantation va être réalisée. Les parcelles arrachées disponibles pour être transformées s'affichent en blanc dans le tableau. Il faut les sélectionner en fonction du segment et de la surface désirée.

1 Dessin > 2 Détail future parcelle à planter > 3 Arrachage à convertir > 4 Récapitulatif

N° CVI : 30; Etat : En cours de saisie; Numéro d'autorisation : 2021RP036385

Segment : Hors restriction; Appellation : Hors restriction; Surface demandée : 0,8433 ha

Cas des replantations à l'identique

Si l'appellation des arrachages utilisés et celle de la future parcelle sont identiques, il est possible de bénéficier d'une procédure spécifique : l'autorisation est délivrée rapidement sur la base de contrôles automatiques, une deuxième série de contrôles étant réalisée a posteriori.

Mon projet respecte les conditions de la replantation à cahier des charges identique

Sélectionner les arrachages à convertir (le total doit être égal à la surface demandée)

La parcelle à planter se situe dans une commune qui est partiellement soumise à des restrictions. Si votre parcelle est localisée dans une zone de restriction, vous devrez utiliser des arrachages respectant le même cahier des charges que celui de l'appellation sélectionnée.

Liste des arrachages à convertir

Commune : --

10 Lignes / page 1 - 10 sur 17 résultats < 1 2 > >>

Total arrachages mobilisés : 0,0000

Référence cadastrale ▲	Commune	Appellation	Cépage	Surface arrachée (ha)	Surface restante à convertir (ha)	Surface convertie (ha)	Date péremption
30217 AP 0061	ROCHEFORT-DU-GARD	Côtes du Rhône	CINSAUT N	0,0840	0,0000		31/07/2019 <input type="checkbox"/>
30217 AP 0061	ROCHEFORT-DU-GARD	Côtes du Rhône	CINSAUT N	0,1460	0,0000		31/07/2019 <input type="checkbox"/>
30217 AP 0061	ROCHEFORT-DU-GARD	Côtes du Rhône	SYRAH N	0,1516	0,0000		31/07/2019 <input type="checkbox"/>
30217 AP 0061	ROCHEFORT-DU-GARD	Côtes du Rhône	SYRAH N	0,0800	0,0000		31/07/2019 <input type="checkbox"/>
30217 AP 0061	ROCHEFORT-DU-GARD	Côtes du Rhône	SYRAH N	0,0485	0,0000		31/07/2019 <input type="checkbox"/>
30217 BK 0245	ROCHEFORT-DU-GARD	Côtes du Rhône Villages	SYRAH N	0,2641	0,0000		31/07/2020 <input type="checkbox"/>
30315 AC 0082	SAZE	Côtes du Rhône	SYRAH N	0,4580	0,0000		31/07/2019 <input type="checkbox"/>
30315 AK 0317	SAZE	Côtes du Rhône	CARIGNAN N	0,2057	0,2057		31/07/2022 <input type="checkbox"/>
30315 AK 0405	SAZE	Côtes du Rhône Villages	CLAIRETTE B	0,5000	0,4060		31/07/2018 <input type="checkbox"/>
30315 AL 0474	SAZE	Vin sans IG	CARIGNAN N	0,6580	0,6580		31/07/2023 <input type="checkbox"/>

## 4- Récapitulatif et validation

1 Dessin > 2 Détail future parcelle à planter > 3 Arrachage à convertir > 4 Récapitulatif

N° CVI 3031501820      Etat En cours de saisie      Numéro d'autorisation 2021RP036385  
Segment Hors restriction      Appellation Hors restriction      Surface demandée 0,6000 ha

**Récapitulatif**

**Parcelles cadastrales à planter**

Référence cadastrale ▲	Commune	Contenance cadastrale totale (ha)	Surface demandée (ha)
30209 000 C 0132	PUJAUT	N.C.	0,6000
			0,6000

**A partir des arrachages suivants**

Référence cadastrale	Commune	Appellation	Cépage	Surface arrachée (ha)	Surface convertie (ha)	Date péremption ▲
30315 AL 0474	SAZE	Vin sans IG	CARIGNAN N	0,6580	0,6000	31/07/2023
					0,6000	

Si cette demande est complète, cliquer sur le bouton Terminer pour la valider et la transmettre

← Précédent      Retour accueil      Terminer →

**Vérifier** le récapitulatif et **valider** en cliquant sur « terminer »